

Département
NORD
Canton
GRANDE-SYNTHÈSE
Commune
GRAVELINES

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

N° 2022/ 149

DECISION MUNICIPALE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

MUSÉE DU DESSIN ET DE L'ESTAMPE ORIGINALE
VENTE D'UN CATALOGUE "VIVRE AU PROVISOIRE"

7. 6 - Contributions Budgétaires

Le Maire de GRAVELINES,

Vu les dispositions des Articles **L.2122-22-5°** et **L.2122-23** du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du **29 Juin 2022** portant délégation du Conseil Municipal au Maire,

Vu le Budget Primitif 2022 de la Commune voté le **17 Décembre 2021**,

Vu l'inscription à l'Article **7088** - Fonction 3 - Sous-Fonction **322** du Budget,

Considérant la demande du Musée de Vassogne et de la Direction Régionale des Affaires Culturelles des Hauts-de-France de partenariat avec le Musée du Dessin et de l'Estampe Originale de Gravelines,

Considérant que le Musée de Vassogne a édité un catalogue "**Vivre au Provisoire**", pour lequel la Directrice du Musée du Dessin et l'Estampe Originale a rédigé un texte,

Considérant qu'en échange de ce texte, le Musée de Vassogne fait don au Musée du Dessin de l'Estampe Originale de 5 catalogues "**Vivre au provisoire**",

DECIDE :

Article 1^{er} : De mettre à la vente à la boutique du Musée ces 5 exemplaires du catalogue.

Article 2 : Le catalogue sera mis en vente à la boutique du Musée au prix de **30,00 € T. T.C.**, soit **28,43 € H. T.**

Article 3 : Les recettes seront imputées à l'Article **7088** - Fonction 3 - Sous-Fonction **322** du Budget.

Article 4 : La présente décision sera :

- Inscrite au registre des délibérations ;
- Mise en ligne sur le Site Internet de la Ville ;
- Transmise au Sous-Préfet de Dunkerque ;
- Transmise au Comptable des Finances Publiques.

Article 5 : Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Comptable des Finances Publiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à GRAVELINES, le **- 2 SEP. 2022**
Pour extrait conforme,

Reçu en Sous-Préfecture le

- 2 SEP. 2022

Mis en ligne sur le site de la Ville le

- 2 SEP. 2022

Le Maire,



Bertrand RINGOT